

Depuis sa création en 2005, le PRE a permis l'embauche de 684 personnes réparties sur 467 structures sportives : 459 éducateurs et animateurs et 225 agents de développement. Les hommes représentent près des trois quarts de ces effectifs. 87 % des salariés PRE sont titulaires d'un BEES 1, d'un BPJEPS ou d'un BEATEP. Les clubs sportifs sont les principaux employeurs (80 % des embauches).

Entrées dans le dispositif PRE depuis 2005

	Alpes-de-Haute-Provence	Hautes-Alpes	Alpes-Maritimes	Bouches-du-Rhône	Var	Vaucluse	Total annuel régional
2005	1	7	20	50	26	12	116
2006	7	5	36	59	19	9	135
2007	9	6	50	72	24	15	176
2008	6	5	36	58	16	13	134
2009	4	4	46	41	14	14	123
Total	27	27	188	280	99	63	684

Source : CROS Provence - Alpes et CROS Côte d'Azur - Traitement ORM.

À noter que ces deux politiques d'aide à l'emploi ne contribuent pas à la féminisation des métiers d'animation sportive.

La demande d'emploi

Remarque préalable

Suite au passage aux nouvelles catégories de demandeurs d'emploi (passage des catégories 1, 2, 3 aux catégories ABC), les données présentes dans les publications antérieures ne peuvent être comparées à celles de cette année. En effet, les personnes ayant exercé une activité réduite longue de plus de 78 heures (anciennement les catégories 6, 7, 8) sont aujourd'hui intégrées. Celles-ci représentaient environ 1 000 animateurs en 2008. Pour faciliter l'analyse de l'évolution, l'année 2008 a été recalculée sur la base des nouvelles catégories de demandeurs d'emploi.

Les catégories de demandeurs d'emploi prises en compte dans les calculs

- **Catégorie A** : anciennes catégories 1, 2, 3 hors activité réduite (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche, sans emploi).
- **Catégorie B** : anciennes catégories 1, 2, 3 en activité réduite (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche, ayant exercé une activité courte, de 78 heures ou moins au cours du mois).
- **Catégorie C** : anciennes catégories 6, 7, 8 hors activité réduite (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche, ayant exercé une activité réduite longue, de plus de 78 heures au cours du mois).
- **Catégorie ABC** : anciennes catégories 1, 2, 3 et 6, 7, 8 (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi).

DEFM : demandeurs d'emploi de fin de mois

DEE : demandes d'emploi enregistrées

DES : demandes d'emploi sorties